ARRÊTÉ 2026-ADM-SESS-STAPS-02

Portant nomination de Monsieur Cédric FRÉTIGNÉ en tant qu'administrateur provisoire de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) des Sciences Sociales et des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (SESS-STAPS) de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC)

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), dénomination d'usage de l'Université Paris 12 – Val-de-Marne,

VU *le Code de l'éducation ;*
VU *les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;*
VU *les statuts de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) des Sciences Sociales et des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (SESS-STAPS) de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;*
VU *la délibération CA-2026-ÉLECTION-UPEC-32, en date du 7 septembre 2026 par laquelle le Conseil d'administration a élu Monsieur Pierre Wolkenstein à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;*
VU *l'arrêté du Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, par lequel Madame Marie Garapon a été nommée Directrice générale des services de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) à compter du 1er juillet 2023 ;*

Considérant l'échéance du mandat de Monsieur Cédric FRÉTIGNÉ en tant que directeur de l'unité de formation et de recherche (UFR) des sciences sociales et des sciences et techniques des activités physiques et sportives (SESS-STAPS) au 31 octobre 2026.

Considérant la nécessité de continuité de la direction de l'unité de formation et de recherche (UFR) des sciences sociales et des sciences et techniques des activités physiques et sportives (SESS-STAPS).

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Monsieur Cédric FRÉTIGNÉ est nommé administrateur provisoire de l'unité de formation et de recherche (UFR) des sciences sociales et des sciences et techniques des activités physiques et sportives (SESS-STAPS) à compter du 1er novembre 2026 et jusqu'à la désignation du directeur de l'UFR.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté prend effet à compter de sa transmission au Recteur-Chancelier et entre en vigueur après la publication sur le site internet de la composante.

La Directrice Générale des Services de l'UPEC, Madame Marie GARAPON, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 26 octobre 2026

Le Président de l'Université



Pierre WOLKENSTEIN